



COMMUNIQUÉ

AUGUST DEBOUZY A ACCOMPAGNÉ LE GROUPE AGATHA ET SON ACTIONNAIRE KING POWER DANS SON RACHAT PAR THOM ET ALTESSE

| 06/04/21 | Laurent Cotret



August Debouzy a conseillé le groupe Agatha (Agatha SA, Agatha Diffusion, Société Fontaas et Cie, Société Seize) ainsi que son actionnaire King Power dans son rachat par le groupe Thom et Renaissance Luxury group, via sa filiale Altesse.

Les sociétés portant l'enseigne de bijoux Agatha, acquise en 2006 par le groupe hongkongais King Power, ont été placées en redressement judiciaire les 5 novembre et 15 décembre 2020 après avoir pâti, notamment, de la crise sanitaire, de la concurrence digitale et du mouvement des gilets jaunes.

Renaissance Luxury group, via sa filiale Altesse, et Thom Group, maison-mère d'Histoire d'Or, Marc Orian et Stroili, rachètent aujourd'hui la marque française de bijoux et prennent ainsi le relais de King Power. Un plan de relance de plusieurs millions d'euros d'investissement est prévu pour relancer l'enseigne et développer considérablement son activité en Europe et en Asie.

Cette acquisition permet ainsi de sauver près de 70% des emplois du groupe et inclut notamment la reprise des actifs français et de plusieurs filiales étrangères.

Conseils juridiques :

August Debouzy et **KPMG** agissaient en qualité de conseils du groupe Agatha (Agatha SA, Agatha Diffusion, Société Fontaas et Cie, Société Seize) et de son actionnaire King Power.

L'équipe d'August Debouzy était composée de :

- **Laurent Cotret**, Associé
- **Armelle Loste**, Avocat Senior

A propos de AGATHA

Agatha est une marque de bijoux fantaisie française créée en 1974 par Michel Quiniou. Agatha s'est imposée comme une marque incontournable en France puis à l'international sur les marchés américain et japonais, mais également en Chine où l'entreprise s'est implantée en s'alliant avec le groupe hongkongais King Power qui l'a rachetée en 2006.

<https://www.agatha.fr/>
